AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 (1)ItemJean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 18 juillet 1883

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 18 juillet 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; André, Eugène (1836-)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation2 p. (42r, 43v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888); André, Eugène (1836-), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 18 juillet 1883, consulté le 03/12/2025 sur la plateforme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54436

Présentation

Auteur·e

- André, Eugène (1836-)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Date de rédaction 18 juillet 1883

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire<u>Falaize</u>, <u>Alfred (1843-1933)</u> Lieu de destinationVervins (Aisne) Scripteur / Scriptrice<u>Inconnu</u>

Description

RésuméSur l'affaire de la restitution par Émile Godin d'un terrain de la Société du Familistère sur lequel sont entreposées des briques et de la destruction partielle d'une sapinière. Godin a transmis à la Société du Familistère une lettre d'Émile Godin dans laquelle ce dernier exprime le souhait de conclure l'affaire à l'amiable et envoie un chèque de 1 755 F. La Société du Familistère accepte un arrangement à l'amiable à la condition qu'Émile Godin paie 800 F de dommages pour la terre à briques et les sapins.

NotesLa lettre est signée « André » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

SupportCachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

Consultation juridique, Procédure (droit)

Personnes citées

- Godin, Émile (1840-1888)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- Société du Familistère de Guise Association coopérative du capital et du travail

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Mouseur Godin communique à la d'enne lettro de vou fils , 10" E. Godis, Dans laquelle « Le but de cette lettre mon Père en de vous pries de terminer cette affaire à l'amsable & Comme Vour le vouvrez . Il Tenome des dissertations her l'affaire des buques et une proposition de vento de as buques, puis: a Laquetton d'indemnité pour la terres à brigno auxi que ma redomation from les dapines étant armalies. It cupie la lettre contient un Cheque Il Paris de 1,55, montant des fermages. levilly now dere par retour du courier sit n'y a par d'inconvenient à conserver es cheque comme en compte où ni nous devous le retourner à 16. l. Godin, le proces n'essul pas clos, d'expertise reste à faire. De plus, comme dans a letter, M? Godin parail arriver des meselleurs sentiment visa vis de Son Dere et que il mulle regretter er proces auguel it nous a oblige, nous consai tous à nouverie à rentrer en arrangements

aminobles, à me pas empor l'amperhies enquil
happerimera des nouveaux frais et à arribe
court le proies quelle fuguerent ent
tout en notre faveur.
Pour cela nous acceptaires de payer
la moitie des frais, à constitoir que
est buille poliera les 800 = constituent
les donnages pour la torre à buques, et les
tapais.
Venille communiquer notre proportion
à Me l'avour le Milmile Parie ex
pir y a acceptation liquider cette affaire
ex faite le nicepaire par du tribunal four
que tout voir termine.

Votal. da Somme de 1919 me who par enteriment les

la location de 1882-83 de price de terre que a l'évenir par les buyies -